

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE TRAVAUX
INVESTIGATION SUR RESEAU (Prolongation de l'arrêté municipal en date du
29/09/2022)**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,
Vu le code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu a demande du 23/12/2022 de l'entreprise NGE-INFRANET, qui sollicite la prolongation de
l'arrêté initial du 29/09/2022, pour l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'effectuer
des travaux d'investigation sur réseau sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et
d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1: NGE-INFRANET – 1 IMPASSE MAC GAFFEY – 34070 MONTPELLIER est
autorisée à occuper la chaussée pour effectuer des travaux d'investigation sur réseau sur
l'ensemble de la commune.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée à compter du 07/01/2023 pour une durée de 30
jours, la circulation est alternée manuellement

Art 3: Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée
à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il
sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et
sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux,
immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie
publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée
dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais
du permissionnaire.

Art 4: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois
et règlements en vigueur.

Art 5: Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de
Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté qui sera :

**Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur
Notifié à NGE-INFRANET**

A Castelnau de Guers le 26 décembre 2022

Le Maire



Didier MICHEL